



CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU SITE DES TREMPLINS OLYMPIQUES DE COURCHEVEL

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 28 SEPTEMBRE AU 28 OCTOBRE 2026





ÉDITO



DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE POUR LES TERRITOIRES HÔTES

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

Damien Robert

Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030



SOMMAIRE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET	8
SOLIDEO ALPES 2030.....	8
LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL	9
Les acteurs du projet	9
LES ÉTUDES CONDUITES DANS LE CADRE DU PROJET.....	10
LE SITE SAVOIE.....	11
Courchevel Le Praz: un site olympique toujours en activité.....	11
Pourquoi rénover le site des Tremplins Olympiques.....	12
Le projet proposé par la Solideo Alpes 2030.....	14
Les coûts prévisionnels du projet	17
Les bénéfices attendus du projet	17
Les enjeux et les effets du projet	17
LA DÉMARCHE DE CONCERTATION.....	19
Pourquoi une concertation?	19
Les modalités d'information et de contribution du public sur le projet	19
Un dispositif de concertation construit sur trois piliers	20
Le dispositif de contribution	20

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Au Praz, le projet s’appuie sur un équipement historique toujours en activité. Construits en 1990 pour les Jeux Olympiques d’Albertville de 1992, les tremplins HS96 et HS132 accueillent aujourd’hui les clubs, des équipes françaises et étrangères, des compétitions de haut niveau et des activités et événements sportifs et culturels, en hiver comme en été.

Après environ trente-cinq années d’exploitation, plusieurs ouvrages et équipements nécessitent une remise à niveau. Les diagnostics et observations disponibles mettent notamment en évidence des enjeux concernant la stabilité des pentes, l’étanchéité, le drainage et l’état de certains éléments en béton des tremplins. Les systèmes de drainage et certains tirants d’ancrage nécessitent des interventions de confortement géotechnique. Les équipements sportifs, et les cheminements doivent également être adaptés aux exigences de sécurité et aux standards sportifs actuels. Certains bâtiments et réseaux

nécessitent par ailleurs des travaux de rénovation ou de mise à niveau.

Le parti pris retenu est celui de la rénovation de l’existant plutôt que de la reconstruction. Porté par la Solideo Alpes 2030, le projet vise à permettre l’accueil des épreuves de saut à ski des Jeux de 2030, tout en assurant la pérennité et la poursuite de l’activité au-delà de l’évènement L’opération s’inscrit dans le périmètre actuellement dédié à la pratique sportive et ne prévoit pas la création d’un nouveau site des tremplins olympiques.

L’opération comprend notamment le confortement géotechnique des tremplins, la rénovation des élan et des réceptions, le remplacement du funiculaire existant par un ascenseur incliné, la rénovation des plateformes entraîneurs, des tours, des gradins, des éclairages et des cheminements. Plusieurs aménagements complémentaires restent encore à arbitrer.

SOLIDEO ALPES 2030

Dans la continuité de l’expérience des Jeux de Paris 2024, les partenaires du projet Alpes Françaises 2030 ont créé un établissement public dédié à la livraison des ouvrages olympiques : la Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030, dite Solideo Alpes 2030.

Chargée de coordonner et, pour certaines opérations, de piloter directement la réalisation des infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d’hiver, la Solideo Alpes 2030 exerce un triple rôle d’aménageur, de superviseur et de financeur. Elle intervient soit comme maître d’ouvrage direct, soit comme coordinateur d’autres maîtres d’ouvrage.

Sa mission est de livrer dans les délais des ouvrages sobres, durables et pensés dès leur conception pour des usages pérennes. Elle couvre les territoires hôtes de Savoie, de Haute-Savoie et du Briançonnais. Elle porte à la concertation les projets placés sous sa maîtrise d’ouvrage, dont la rénovation du site des tremplins olympiques de saut à ski du Praz.



LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

LES ACTEURS DU PROJET

La rénovation des tremplins olympiques de Courchevel Le Praz réunit la maîtrise d’ouvrage, le propriétaire du site, l’organisateur des Jeux, les utilisateurs de l’équipement et les équipes techniques. Cette gouvernance partenariale doit articuler les exigences sportives et calendaires de 2030 avec le fonctionnement quotidien du site et son héritage pour le territoire.

■ La Solideo Alpes 2030, maître d’ouvrage

La commune de Courchevel a transféré la maîtrise d’ouvrage du site à la Solideo Alpes 2030. Elle assure le pilotage et la réalisation de l’opération dans le respect du programme définit conjointement avec la commune. Elle coordonne les intervenants et garantit la cohérence technique, financière et calendaire du projet.

■ La commune de Courchevel

Propriétaire du site des tremplins olympiques et cofinanceur de l’opération, elle apporte sa connaissance du site, de son exploitation, du village du Praz et des besoins locaux. Elle veille à la prise en compte des enjeux locaux et à la cohérence du projet avec les politiques communales. Après les Jeux de 2030, l’équipement a vocation à poursuivre son activité et à s’inscrire durablement dans la politique sportive et touristique de la commune.

■ Le Comité d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP)

Il précise les besoins liés à l’organisation des épreuves et contribue à la définition des exigences fonctionnelles de la période olympique et paralympique.

■ L’État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ils sont identifiés comme partenaires cofinanceurs de l’opération. Les services compétents de l’État interviennent également au titre des procédures réglementaires, environnementales et archéologiques.

■ Le Club des Sports de Courchevel, et les utilisateurs

En tant qu’exploitant du site des tremplins olympiques, le Club des Sports de Courchevel apporte sa connaissance quotidienne de l’équipement, de son fonctionnement et de ses contraintes. Associé aux différentes étapes du projet, il contribue à préciser les besoins liés à l’organisation des entraînements et des compétitions, à la préparation et à la sécurité des athlètes, à l’accueil des équipes ainsi qu’à la maintenance du site.

■ Les équipes d’assistance à maîtrise d’ouvrage, de conception et d’études

Elles conduisent les diagnostics techniques, géotechniques, structurels, environnementaux et réglementaires. Le cabinet Colliers a notamment été mandaté pour l’assistance technique et l’évaluation de la faisabilité de l’opération.

LES ÉTUDES CONDUITES DANS LE CADRE DU PROJET

Les objectifs, les orientations et les principales composantes du projet sont définis. Les solutions techniques et les modalités de mise en œuvre restent à préciser et pourront évoluer au regard des diagnostics approfondis, des études à venir et des enseignements de la concertation.

Afin de consolider les orientations du projet et de sécuriser sa mise en œuvre, plusieurs diagnostics, études et travaux préparatoires sont engagés. Ils permettent de préciser l'état des ouvrages existants, les contraintes techniques, réglementaires et environnementales du site, ainsi que les besoins fonctionnels et d'exploitation à intégrer au futur projet.

- **Diagnostic géotechnique:** réalisation d'investigations sur les ouvrages existants et le terrain environnant portant notamment sur les tirants, le drainage et les fondations des tremplins. Ces investigations comprennent notamment des sondages et essais géotechniques afin de mieux connaître les caractéristiques du terrain et de définir les éventuels travaux de confortement.

■ **Diagnostic structurel:** analyse de l'état et du niveau de conservation des structures existantes des tremplins, de la tour d'accès du grand tremplin et de la tour des juges, afin d'identifier les éventuels désordres et de définir les interventions nécessaires à leur pérennité et à leur mise à niveau.

■ **Diagnostics réglementaires et réseaux:** repérages réglementaires avant travaux (amiante, plomb), diagnostic des réseaux électriques et d'eau et repérage des ouvrages souterrains.
- **Études environnementales:** inventaires de biodiversité et étude des effets sur les habitats, les espèces, l'eau, les sols, l'ambiance sonore et la diffusion de lumière.

■ **Archéologie préventive:** La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a été saisie dans le cadre du projet afin d'évaluer les enjeux archéologiques potentiels sur les emprises concernées. À l'issue de cet examen, aucune prescription archéologique n'est prévue et aucun diagnostic archéologique complémentaire n'est requis pour la réalisation du projet.
- À l'issue de ces différents diagnostics et études, et sur la base du programme de l'opération et du budget défini conjointement avec la commune, un programme fonctionnel détaillé est établi. Il traduit les besoins sportifs, techniques et d'exploitation ainsi que les exigences de l'opération et constitue le socle du dossier de consultation du marché de conception-réalisation.

LE SITE SAVOIE

En Savoie, les ouvrages portés par la Solideo Alpes 2030 s'insèrent dans un territoire de montagne à forte visibilité, façonné par l'accueil des grands événements, la vitalité de ses stations et l'intensité de ses usages touristiques, sportifs et résidentiels. Entre vallées

habitées, sites d'altitude et pôles d'accès, les projets doivent trouver leur place dans un environnement où se croisent ambitions d'attractivité, exigences de qualité de vie et attention portée aux équilibres territoriaux.

COURCHEVEL LE PRAZ : UN SITE OLYMPIQUE TOUJOURS EN ACTIVITÉ

UN SITE DES TREMPLENS OLYMPIQUES ENTRE VILLAGE ET ESPACES NATURELS

Le site des tremplins olympiques de saut à ski est implanté au nord de la commune de Courchevel, à proximité immédiate du village du Praz. Le périmètre est bordé au nord par la rue des Tremplins Olympiques (RD98), puis par des espaces naturels, un centre équestre, un terrain de tennis et des habitations.

À l'est se trouvent un terrain de football, des secteurs herbacés et boisés et une surface hydrographique. Le site est bordé au sud par un chemin et des espaces naturels, et à l'ouest par une zone boisée.



UN HÉRITAGE VIVANT DU SAUT À SKI

Le premier tremplin du Praz a été édifié dans les années 1940, à l'emplacement de l'actuel grand tremplin. Après la Seconde Guerre mondiale et la création de la station, le saut à ski a été intégré à la préparation des skieurs alpins. Des tremplins de 25 et 50 mètres ont alors été construits à Courchevel 1850.

Les 2 tremplins olympiques du Praz ont été construits en 1990 pour les Jeux Olympiques d'Albertville de 1992. Les petits tremplins du site ont été construits en 2004 (60 m) et 2008 (30 m).

UN SITE UTILISÉ EN HIVER COMME EN ÉTÉ

Le site est dédié au saut à ski et compte parmi les équipements majeurs de cette discipline en France. Il accueille des compétitions de différentes échelles, des équipes nationales et internationales en entraînement et une épreuve française de Coupe du monde d'été organisée au mois d'août. Il reçoit également des visiteurs dans le cadre d'activités touristiques et de loisirs. Le site sert aussi à la formation des plus jeunes ce qui

Depuis plus de trente ans, la commune veille à l'entretien et à la maintenance de ces équipements, contribuant ainsi à préserver et faire vivre l'héritage sportif des Jeux de 1992. Leur rénovation constitue aujourd'hui une nouvelle étape, destinée à pérenniser cet héritage tout en répondant aux pratiques, aux standards et aux exigences de sécurité actuels.

permet une exploitation optimisée sur l'ensemble de l'année, avec un fonctionnement sur environ 90 jours en hiver (novembre à avril) et 120 jours en été (mai à novembre).

Le site des tremplins olympiques appartient à la commune de Courchevel et son exploitation est assurée par le Club des Sport de Courchevel, dans le cadre d'une délégation de service public.

UN SITE DÉJÀ ÉQUIPÉ

Le site des tremplins olympiques rassemble sur un même site des équipements sportifs, des ouvrages d'accès, des bâtiments et des espaces d'accueil :

- deux tremplins olympiques homologués, HS132 et HS96 ;
- deux tremplins d'entraînement, HS60 et HS35 ;
- des plateformes destinées aux entraîneurs ;
- un funiculaire reliant le bas du site à la tour d'accès et permettant la montée des athlètes ;
- une tour d'accès aux zones de départ du tremplin HS132 ;
- une tour des juges ;

- des gradins d'une capacité d'environ 4000 spectateurs ;
- des bâtiments dédiés au saut et au funiculaire, avec bureaux, stockage, fartage et vestiaires ;
- un système d'éclairage sportif
- Une usine à neige indépendante et ses réseaux associés
- Une usine de pompage indépendante et ses réseaux associés pour l'arrosage estival
- un simulateur de ski alpin ;
- Un gymnase
- Une salle polyvalente

POURQUOI RÉNOVER LE SITE DES TREMPLINS OLYMPIQUES ?

PROLONGER LA VIE D'OUVRAGES CONSTRUITS EN 1990

Les principaux ouvrages datent de 1990 et certains n'ont jamais fait l'objet de rénovation majeure. Les inspections ont mis en évidence des équipements à moderniser, des garde-corps ou cheminements à adapter aux exigences réglementaires et de sécurité

actuelles ainsi que des signes d'usure localisés. Sur les tremplins, les désordres observés au niveau des dalles, de l'étanchéité et du béton nécessitent des travaux de confortement et de remise en état adaptés. L'objectif est de préserver et de valoriser les ouvrages existants.



Gradins existants

ADAPTER LE SITE AUX USAGES ET AUX STANDARDS ACTUELS

Les règles de sécurité, les exigences réglementaires et les standards sportifs internationaux ont évolué depuis 1992. Le projet prévoit l'adaptation ou la mise à niveau des différents ouvrages et équipements concernés, notamment les élans et leurs lisses latérales, les escaliers, les plateformes, les réceptions (lisses + complexes glissants), les réseaux d'arrosage ainsi que les cheminements afin de les adapter aux exigences actuelles. Selon leur état et leur fonction, ces éléments pourront faire l'objet de modifications, de remplacements ou d'aménagements spécifiques.

Le projet doit également permettre une exploitation adaptée des deux principaux tremplins en hiver comme en été et fiabiliser les accès techniques et sportifs.

ÊTRE PRÊT POUR LES JEUX DE 2030

Le site des tremplins olympiques a été retenu pour accueillir les épreuves de saut à ski des Jeux de 2030. Il doit donc être prêt, homologable et opérationnel suffisamment en amont de l'événement. Cette échéance structure le calendrier du projet et impose d'anticiper les diagnostics, les autorisations, la conception, les travaux et les essais nécessaires à la mise en service.

FAIRE VIVRE LE SITE DES TREMPLINS OLYMPIQUES AU-DELÀ DES JEUX 2030

Le projet vise à pérenniser l'activité du site des tremplins olympiques au-delà de 2030. Il doit notamment améliorer les conditions d'entraînement des clubs et des équipes françaises et étrangères, faciliter l'accueil de compétitions nationales et internationales et conforter la place de Courchevel dans la pratique du saut à ski.

LE PROJET PROPOSÉ PAR LA SOLIDEO ALPES 2030

Sur environ six hectares, le projet concentre ses interventions au sein du site des tremplins olympiques actuel. Il privilégie la rénovation et l'adaptation des ouvrages en place. Il s'inscrit ainsi dans les orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Tarentaise-Vanoise : requalifier un équipement sportif existant, sans créer de nouvelle urbanisation, dans une logique de développement maîtrisé d'un territoire de montagne.

Le plan ci-dessous permet de repérer les principaux secteurs d'intervention. Il présente un état des réflexions : les implantations et caractéristiques précises pourront évoluer au cours des études de conception et au regard des résultats de la concertation.



Site des tremplins olympiques de Courchevel

CONFORTER LES TREMPLINS ET AMÉLIORER LE DRAINAGE

Le volet géotechnique constitue un élément essentiel de la sécurisation et de la pérennisation des ouvrages. Le projet prévoit des confortements sur les pentes et les versants des tremplins, comprenant notamment un renforcement par tirants actifs et une reprise du système de drainage. Les dalles basses des réceptions feront l'objet d'une reconstruction totale ou partielle, en fonction des résultats des diagnostics et des investigations complémentaires. L'objectif est d'améliorer la gestion des eaux, de remettre en état les éléments en béton concernés et d'assurer la pérennité des ouvrages. Les solutions techniques définitives restent à préciser. Elles seront définies et dimensionnées sur la base des sondages, des essais géotechniques et de l'inspection du réseau de drainage existant.

Le système réhabilité assurera la collecte et l'évacuation des eaux vers le réseau communal, dans le respect des conditions de rejet et des dispositifs existants.

ADAPTER LES TREMPLINS HS96 ET HS132 AUX USAGES HIVER-ÉTÉ

Les interventions sur les élans portent à la fois sur leur structure porteuse, sur les pistes d'élance et sur les équipements associés.

La structure porteuse fera l'objet d'une intervention majeure avec le remplacement des poutres en bois existantes par des poutres métalliques, afin de renforcer et de pérenniser les ouvrages.

Les pistes d'élance des 2 tremplins seront renouvelées afin de permettre une pratique en toute saison. Les traces artificielles sont conçues afin de permettre un fonctionnement été/hiver.

Le système de bâche protectrice sera également remplacé. La piste actuelle du HS96 sera déposée et réutilisée sur le HS60.

Les plateformes et les barres de départ, ainsi que les escaliers et les garde-corps, seront également remplacés. Les plateformes seront couvertes afin d'assurer la protection des sauteurs.

Au niveau des réceptions et des raquettes d'arrivée, les lisses, les complexes glissants, le système d'arrosage et les filets de retenue de neige seront repris. Des escaliers métalliques doivent être ajoutés dans les pentes au bord des lisses afin d'améliorer la sécurité et la maintenance.

AMÉLIORER LES PLATEFORMES DÉDIÉES AUX ENTRAÎNEURS

Les plateformes entraîneurs des tremplins HS96 et HS132 nécessitent une remise à niveau. Le projet prévoit l'adaptation de leurs garde-corps aux normes actuelles et la rénovation des accès. La plateforme du HS132 sera réhaussée. La couverture des plateformes et l'ajout de sanitaires sont étudiés comme des aménagements complémentaires.

MODERNISER LES DEUX TOURS

La tour d'accès au HS132 ainsi que la tour des juges feront l'objet à minima d'une rénovation intérieure légère : peintures, carrelages, éclairage, rénovation des sanitaires, mise aux normes des installations électriques et de l'ascenseur. Il est également prévu l'alimentation en eau potable de la tour des juges. Une rénovation complète des tours reste une option à ce stade.

RECONSTRUIRE LES GRADINS ET SÉPARER LES PARCOURS

Les gradins actuels seront déposés puis reconstruits avec une structure en béton et un traitement drainant. La capacité d'accueil resterait de l'ordre de 4000 spectateurs.

REEMPLACER LE FUNICULAIRE POUR MIEUX DESSERVIR LE SITE

Le funiculaire existant sera remplacé, sur le tracé actuel, par un ascenseur incliné. Sa capacité resterait de 20 personnes.

Un arrêt intermédiaire sera créé afin de desservir la plateforme entraîneurs du HS132 et de faciliter l'accès HS60. Cette nouvelle desserte doit améliorer les liaisons internes entre les différents niveaux du site.



Rails du funiculaire existant



ADAPTER LES BÂTIMENTS TECHNIQUES

Des travaux de rénovation intérieure et de rafraîchissement des bâtiments situés au pied des tremplins, dits « bâtiment saut » et « bâtiment funiculaire », sont envisagés. Ces travaux sont prévus en option à ce jour.

MODERNISER L'ÉCLAIRAGE ET LES RÉSEAUX

La modernisation de l'éclairage prévoit le remplacement des luminaires existants par des équipements LED plus performants et moins énergivores. Cette évolution permettra de réduire les consommations électriques tout en offrant une plus grande souplesse de pilotage et une meilleure adaptation de l'éclairage aux différents usages du site. Les mâts et leurs massifs existants seront conservés et aucune augmentation de leur nombre n'est prévue. Le niveau d'éclairement cible sera défini dans le cadre des études, en cohérence avec les besoins d'exploitation et les exigences applicables, et pourra être inférieur au niveau d'éclairement actuel.

L'alimentation électrique générale du site fera également l'objet d'une mise à niveau, avec le remplaçant du Tableau Général Basse Tension (TGBT) et des armoires de distribution ainsi que la reprise de certains cheminements si nécessaire. Le système d'arrosage fera également l'objet d'un remplacement partiel ou total en fonction des études.

Cheminement vers le tremplin K120



Vue des tremplins olympiques de Courchevel



Escalier vers le sommet des tremplins K90



LES COÛTS PRÉVISIONNELS DU PROJET

L'enveloppe financière attribuée est de 36,15 HT € TDC (Toutes dépenses confondues).

LES BÉNÉFICES ATTENDUS DU PROJET

PÉRENNISER LA PRATIQUE DU SAUT À SKI, EN HIVER COMME EN ÉTÉ

En hiver comme en été, les équipements rénovés permettront de pérenniser la pratique du saut à ski sur le site. Athlètes, entraîneurs, juges et équipes techniques bénéficieront d'installations rénovées, adaptées aux usages actuels et améliorant les conditions d'exploitation, tout en conservant les caractéristiques et les fonctions des tremplins existants.

MIEUX ORGANISER LES PARCOURS EN PÉRIODE DE COMPÉTITION

La reconstruction des gradins, la rénovation des accès internes et la desserte intermédiaire de l'ascenseur

doivent faciliter le fonctionnement du site lors des événements, sans augmenter la capacité annoncée des gradins.

FAIRE VIVRE UN HÉRITAGE SPORTIF ET TERRITORIAL

Au-delà de 2030, le projet doit pérenniser un équipement déjà intégré à l'identité de Courchevel et à l'histoire olympique du territoire. Il doit permettre de maintenir les entraînements des clubs et des équipes, de continuer à accueillir des compétitions et de conforter l'attractivité sportive et touristique du Praz.

LES ENJEUX ET LES EFFETS DU PROJET

Le projet s'inscrit dans un site existant, déjà aménagé et en activité. Le choix de réhabiliter cet équipement permet de limiter les emprises tout en nécessitant une attention particulière à l'insertion, aux sols, à l'eau, aux milieux naturels, aux conditions temporaires de chantier, aux ressources et au fonctionnement futur. Les études environnementales se poursuivent: les effets et mesures présentés ci-après correspondent à l'état actuel des connaissances et seront précisés au fur et à mesure de leur avancement.

CONFORTER LES USAGES ET L'ACTIVITÉ DU SITE

Le projet vise à maintenir à Courchevel un équipement structurant pour l'entraînement, la compétition, les clubs et l'activité touristique liée au saut à ski. Il doit améliorer la fiabilité du site et ses conditions d'exploitation sans augmenter la capacité d'accueil des gradins. À ce site des tremplins olympiques, les éléments disponibles ne comportent pas d'évaluation socio-économique chiffrée permettant de quantifier les bénéfices attendus du projet.

La phase de travaux nécessitera des adaptations temporaires de l'activité du site des tremplins olympiques, des stationnements, des circulations internes et de certaines activités voisines. Le phasage, les éventuelles périodes de disponibilité réduite et le maintien des usages restent à préciser avec la commune, l'exploitant, les pratiquants et les acteurs locaux.

INSCRIRE LE PROJET DANS LE SITE ET LE PAYSAGE

Le projet s'appuie sur un site existant, au sein d'un périmètre déjà dédié à la pratique du saut à ski. Cette approche permet de limiter la consommation foncière et ne crée pas de nouveau secteur urbanisé. La création d'un arrêt intermédiaire de l'ascenseur incliné représente environ 50 m² de surface imperméabilisée supplémentaire, soit une évolution limitée au regard des aménagements existants.

L'insertion des gradins reconstruits, de l'ascenseur incliné, des éventuels abris et couvertures et des équipements techniques devra faire l'objet d'une attention particulière. Le choix des matériaux, des couleurs, des garde-corps et le traitement des équipements visibles contribueront à leur intégration dans le site et à la qualité paysagère du projet. Après travaux, les eaux usées, les eaux pluviales et les eaux de drainage continueront à être gérées par les réseaux communaux existants. Aucune augmentation n'est annoncée pour la production de neige de culture.

PRÉSERVER L'HÉRITAGE DU SITE ET PRENDRE EN COMPTE L'ARCHÉOLOGIE

Le site des tremplins olympiques constitue un héritage des Jeux d'Albertville de 1992 et occupe une place particulière dans l'histoire sportive de Courchevel. Le projet vise à conserver cette fonction tout en adaptant les ouvrages, en cohérence avec l'examen de la DRAC qui n'a requis aucun diagnostic archéologique pour la réalisation du projet.

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ

Le site des tremplins olympiques est un site déjà aménagé et en activité, implanté en contact direct de milieux naturels. Les inventaires disponibles mettent néanmoins en évidence plusieurs enjeux de biodiversité, notamment la présence d'oiseaux, de chiroptères et de bryophytes au sein des boisements, ainsi que celle du lézard des murailles au niveau des gradins et certains habitats semi-ouverts à proximité du funiculaire.

Le projet évite les zones boisées. La reconstruction des gradins concernera localement un habitat favorable aux reptiles. Les emprises nécessaires aux interventions à proximité du funiculaire seront, quant à elles, limitées autant que possible.

Une étude environnementale dédiée à la biodiversité permettra de préciser les enjeux et les incidences potentielles du projet et de définir, le cas échéant, les mesures d'évitement et de réduction adaptées. Un suivi écologique sera également mis en place pendant la phase de chantier afin d'accompagner la réalisation des travaux et de veiller au respect des mesures environnementales définies.

ORGANISER LES TRAVAUX ET LIMITER LEURS EFFETS TEMPORAIRES

Les travaux nécessiteront notamment l'intervention de grues, de pelles araignées, de foreuses et de chargeuses. Une base vie ainsi que des zones de stockage et de gestion des déchets seront aménagées temporairement, potentiellement au niveau du parking de surface existant. L'installation temporaire d'une centrale à béton sera étudiée en fonction des besoins du chantier et fera l'objet d'un encadrement spécifique.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES SOLS ET DE L'EAU

Les carburants, lubrifiants et produits de maintenance feront l'objet de précautions spécifiques. Le ravitaillement et l'entretien seront réalisés sur des surfaces adaptées. Les produits seront placés sur rétention et les engins régulièrement contrôlés afin de préserver la qualité des sols et de l'eau.

RÉUTILISER LES DÉBLAIS ET VALORISER LES MATÉRIAUX

Les terrassements concerneront principalement la reconstruction des gradins, ainsi que les confortements géotechniques.

Le projet privilégiera la réutilisation des déblais issus des terrassements en remblais, notamment pour la couche de forme des gradins, afin de limiter autant

que possibles les évacuations de matériaux et les apports extérieurs. Les principaux matériaux mis en œuvre dans le cadre du projet seront le béton, le métal et différents éléments plastiques liés aux complexes glissants et aux réseaux.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur l'information, le dialogue et l'association progressive des publics.

Dans un contexte où les grands projets sont attendus autant qu'ils peuvent susciter d'interrogations, la concertation est conçue comme une condition de qualité des projets et non comme une formalité périphérique. Elle doit permettre d'expliquer les objectifs, de rendre les opérations compréhensibles,

de recueillir les attentes et les vigilances, d'anticiper les contraintes techniques, foncières ou réglementaires et de nourrir des décisions plus robustes.

Cette participation s'inscrit dans la durée, avec une logique d'information continue, de dispositifs adaptés aux réalités locales et d'attention particulière portée aux habitants, aux usagers, aux élus, aux associations et aux acteurs économiques.

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

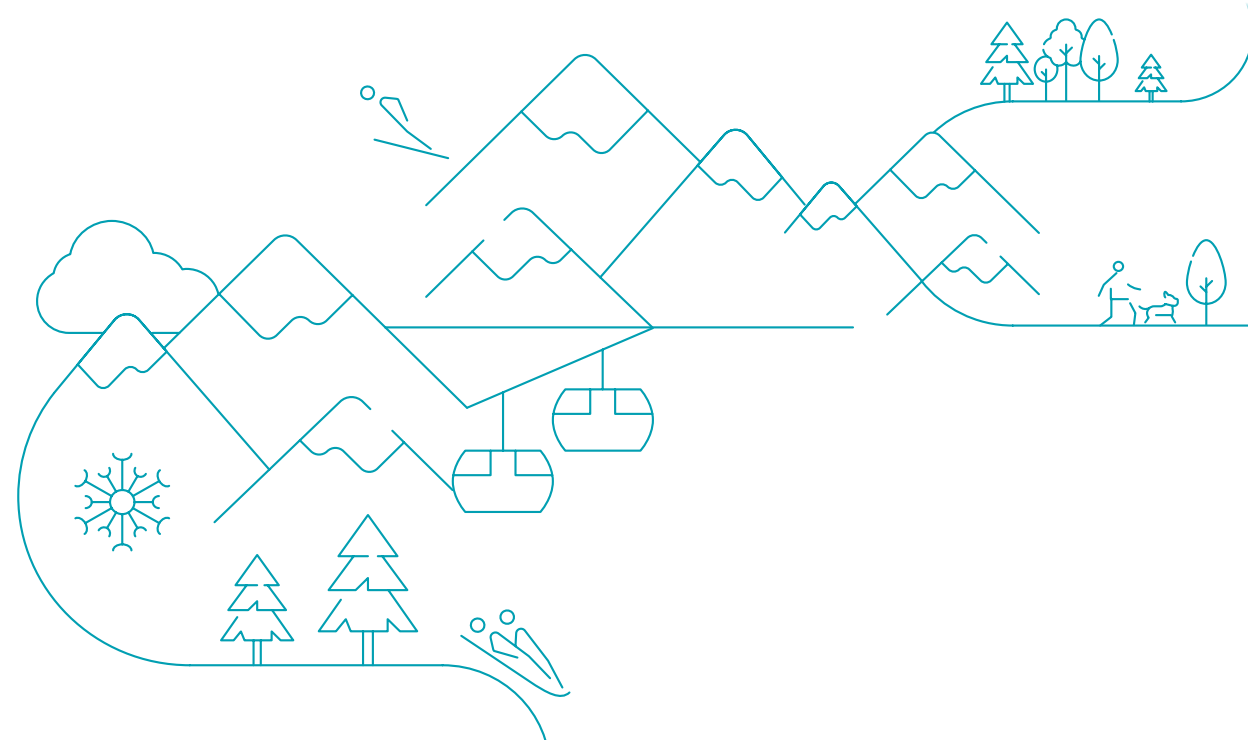
La concertation permet d'éclairer le projet au moment où ses grands objectifs et ses principes d'aménagement sont identifiés, mais où plusieurs choix doivent encore être précisés. Elle doit notamment aider à mieux apprécier les conditions d'insertion du projet, de penser un projet sur la durée. Elle permet aussi d'identifier les points de vigilance environnementaux, techniques ou territoriaux qui doivent être pris en compte dans la poursuite des études.

Elle doit permettre de mieux comprendre les attentes du public, d'éclairer les choix encore ouverts, de nourrir la réflexion sur les aménagements envisagés et de renforcer la qualité d'insertion du projet. Elle constitue ainsi un temps utile de dialogue, au service d'un projet plus lisible, plus robuste et mieux adapté aux réalités locales.

LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONTRIBUTION DU PUBLIC SUR LE PROJET

La démarche de concertation préalable autour du projet et s'appuie sur un dispositif d'information et de participation pensé pour être accessible à tous les publics concernés. Il combine des outils numériques et physiques, des supports d'information et

des modalités de contribution, afin d'offrir à chaque habitant, usager ou acteur du territoire, la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet dans les meilleures conditions.



Du 28 septembre au 28 octobre 2026, un dispositif de concertation, structuré de différents temps d'échanges, est déployé. Plusieurs supports d'information complémentaires sont déployés pour garantir une diffusion large et accessible des informations relatives au projet, à ses enjeux et à son calendrier.

■ Les outils mis à disposition pour s'informer sur le projet et la concertation

Le dossier de concertation

Ce dossier de concertation constitue le document central d'information de la démarche. Structuré et pédagogique, il présente de manière complète et accessible l'ensemble des éléments nécessaires pour comprendre le projet et ses enjeux.

Il aborde notamment :

- le diagnostic de l'infrastructure actuelle ;
- les objectifs du projet et les besoins auxquels il répond ;
- les effets et enjeux, notamment environnementaux, identifiés.

Ce document est disponible en version numérique sur le site dédié à la concertation et en version papier lors des réunions publiques. Il est également intégré au kit de communication partenarial mis à disposition des collectivités. À l'issue de la démarche, un bilan de concertation sera élaboré et rendu public et mis à disposition sur le site dédié de la concertation. Il retracera l'ensemble des contributions reçues, les principaux enseignements de la démarche et les suites envisagées par la Solideo Alpes 2030.

Le flyer d'information

Outil d'information pédagogique, le flyer présente l'ambition de la Solideo Alpes 2030 et le projet ainsi que les modalités de participation à la concertation.

L'affiche communicante de la concertation

Présente en mairie, l'affiche incite à la participation avec un QR code pour s'inscrire aux événements.



Le dispositif d'information auprès des communes et des acteurs-relais du territoire

Afin d'assurer une diffusion de l'information au plus près des habitants, un kit de communication est mis à disposition de la mairie de Courchevel.

Ces outils d'information permettent de relayer efficacement la démarche de concertation auprès des riverains en amont et pendant la concertation. Il comprend l'ensemble des outils d'information.

Il permet au public de :

- consulter l'ensemble des documents de concertation mis en ligne ;
- déposer une observation, une question ou une proposition à tout moment, depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) ;
- suivre l'avancement de la démarche et les mises à jour de la documentation.

Le registre papier en mairie

Un registre papier est mis à disposition en mairie de Courchevel durant toute la période de concertation. Ce dispositif s'adresse aux personnes qui préfèrent ou ne peuvent pas utiliser le registre numérique, et garantit que chaque voix peut être entendue. Le registre papier permet au public de déposer par écrit une observation, une question ou une proposition sur le projet à tout moment lors de la concertation.

Le cahier d'acteur : une contribution

argumentée pour les acteurs structurés

Le cahier d'acteur est une modalité de contribution spécifiquement conçue pour les acteurs structurés du territoire : collectivités, associations, acteurs économiques, institutions et organisations professionnelles. Il leur offre la possibilité de formaliser une position argumentée sur le projet, en présentant leurs analyses, leurs attentes, leurs points de vigilance ou leurs propositions dans un cadre structuré et lisible. Le cahier d'acteur est ainsi un outil de dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage et les parties prenantes organisées du territoire.

MODALITÉS PRATIQUES

Le gabarit du cahier d'acteurs ainsi que son mode d'emploi sont téléchargeables sur le site dédié : participationcitoyenne.solideo-2030.com

Les cahiers d'acteurs complétés sont à transmettre à la Solideo Alpes 2030 selon les modalités indiquées sur le site.

LE DISPOSITIF DE CONTRIBUTION

Le registre numérique

Le registre numérique est accessible en continu sur le site dédié à la concertation (participationcitoyenne.solideo-2030.com) pendant toute la durée de la démarche. Il constitue le point d'accès centralisé pour les contributions en ligne.

UN DISPOSITIF DE CONCERTATION CONSTRUIT SUR TROIS PILIERS

- Informer largement
- Permettre la participation de tous
- Garantir la prise en compte des contributions



Retrouvez toutes les informations
liées à la concertation sur
participationcitoyenne.solideo-2030.com